#### AVIS DES SOCIETES

#### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**

#### **BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole –BNA- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, FATHI SAIDI et Zied Khedimallah.

ETATS FINANCIERS INTERMEDIA	IRES A	RRETES .	<u>AU 30/06/.</u>	<u> 2013</u>		
BILA	N					
		(un	ité : en 1000 <b>D</b>	té : en 1000 DT)		
	Notes	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012		
ACTIF						
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	467 871	144 182	386 38		
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	86 608	108 578	83 27		
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 605 814	6 112 032	6 368 31		
a- Comptes débiteurs		1 058 188	997 537	829 04		
b- Autres concours à la clientèle		5 136 618	4 689 497	5 118 67		
c- Crédits sur ressources spéciales		387 635	401 625	397 22		
d- Créances agricoles sur l'Etat		23 373	23 373	23 37		
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	203 125	331 764	333 89		
5- Portefeuille d'investissement	4.5	410 874	407 131	457 40		
6- Valeurs immobilisées	4.6	55 883	55 097	57 18		
7- Autres actifs	4.7	300 060	151 090	147 16		
a- Comptes d'attente & de régularisation	117	258 072	112 268	105 07		
b- Autres		41 988	38 822	42 09		
TOTAL ACTIF		8 130 235	7 309 874	7 833 62		
PASSIF						
1- Banque Centrale et CCP	4.8	774 627	621 331	1 098 31		
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	887 034	667 504	204 19		
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 065 492	4 745 605	5 217 52		
a- Dépôts à vue	7.10	1 472 609	1 552 576	1 551 33		
b- Autres dépôts & avoirs		3 592 883	3 193 029	3 666 19		
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	412 768	446 542	447 55		
a- Emprunts matérialisés	4.11	37 706	41 083	44 / 33		
c- Ressources spéciales		375 062	405 459	405 38		
	4.10					
5- Autres passifs	4.12	371 454	<b>246 731</b> 19 260	262 05		
a- Provisions pour passif et charges		20 787		20 41		
b- Comptes d'attente & de régularisation c- Autres		299 297 51 370	177 554 49 917	195 80 45 83		
TOTAL PASSIF		7 511 375	6 727 713	7 229 63		
CAPITAUX PROPRES	4.12	1/0.000	1 (0 000	1.00.00		
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000	160 00		
2- Réserves	4.13	299 825	268 741	269 06		
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	-1 36		
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	133 00		
5- Résultats reportés	4.13	56	48	8		
6- Résultat de l'exercice	4.13	27 346	21 739	43 20		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		618 860	582 161	603 99		
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 130 235	7 309 874	7 833 62		

# ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

		(un	DT)	
	Notes	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012
PASSIFS EVENTUELS				
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 247 791	1 799 391	1 349 235
a - En faveur d'établissements bancaires		622 442	1 188 179	698 330
b - En faveur de la clientèle		465 349	451 212	490 905
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000	160 000
HB2- Crédits documentaires		619 675	541 348	721 265
Débiteurs par accréditifs export devises		39 596	77 952	178 665
Débiteurs par accréditifs import devises		580 079	463 396	542 600
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	774 000	620 000	1 035 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 641 466	2 960 739	3 105 500
ENGAGEMENTS DONNES				
HB4- Engagements de financement donnés		334 173	328 800	339 681
Crédits notifiés non utilisés		334 173	328 800	339 681
HB5- Engagements sur titres		9 098	6 702	9 198
a - Participations non libérées		9 098	6 702	9 198
b - Autres				
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		343 271	335 502	348 879
ENGAGEMENTS RECUS				
HB7- Garanties reçues	5.3	1 490 979	592 436	1 487 244
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	ļ.	1 490 979	592 436	1 487 244

# ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 ETAT DES RESULTATS

( <u>Période du 01/01 au 30/06/2013</u> )

( 1010000 000 017 01 000					
		(un	ité : en 1000 DT)		
	Notes	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012	
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	202 078	166 565	361 038	
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers	0.1	2 561	2 384	4 562	
b- Opérations avec la clientèle		190 678	157 202	341 736	
c- Autres intérêts & revenus assimilés		8 839	6 979	14 740	
PR2- Commissions (en produits)	6.2	26 142	25 220	52 657	
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	19 710	16 264	32 849	
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	16 517	11 736	14 529	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		264 447	219 785	461 073	
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	98 807	77 471	166 177	
a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers	0.3	27 918	20 543	50 663	
b- Opérations avec la clientèle		66 328	51 224	104 643	
c- Emprunts & ressources spéciales		3 830	4 768	9 123	
d - Autres intérêts & charges		731	936	1 748	
CH2- Commissions encourues		726	572	1 313	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		99 533	78 043	167 490	
PRODUIT NET BANCAIRE		164 914	141 742	293 583	
TRODOTT VET BETTE FINE		104714	141 / 42	270 300	
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-50 528	-41 300	-90 391	
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-5 304	-2 536	-2 540	
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		253	216	504	
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	59 598	55 064	117 521	
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		12 888	13 198	25 937	
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		2 927	3 344	5 358	
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 922	26 516	52 340	
DD9/CUI0 Salda an asia/manta mananant das autura (15 manta					
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		352	63	232	
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.9	6 928	4 840	9 366	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		27 346	21 739	43 206	
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE LA PERIODE		27 346	21 739	43 206	

# ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2013 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

( Période du 01/01 au 30/06/2013 )

		(unité : en 1000 DT)			
		,	,		
	Notes	30.06.2013	30.06.2012	31.12.2012	
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		252 545	200 616	446 410	
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-89 854	-79 634	-178 204	
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		12 169	29 985	7 754	
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-285 011	-223 535	-533 950	
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		-164 158	-221 714	259 913	
6- Titres de placement		0	-20	-28	
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-81 543	-75 611	-114 050	
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-46 709	-22 336	-32 230	
9- Impôt sur les sociétés		-6 803	-438	-3 150	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES	7.1	-409 364	-392 687	-147 529	
D'EXPLOITATION	7.1	102 601	<b>2</b> 9 <b>2</b> 00 7	11, 52,	
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 847	3 005	16 478	
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		45 899	-31 516	-92 472	
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-1 631	-2 330	-6 427	
4- Gains & Plus-values sur titres de participations			0	C	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES	7,2	56 115	-30 841	-82 421	
D'INVESTIS SEMENT	7.2	30 113	-50 041	-02 42	
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1-a-Rachat actions propres			0	(	
b - Emission d'actions			0	0	
2- Emission d'emprunts			0	0	
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	-3 335	
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-30 342	-10 699	-9 567	
5- Dividendes versés		0	0	-12 763	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE	7.3	-33 677	-14 034	-25 665	
FINANCEMENT	7.3	-33 077	-14 034	-25 00:	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-386 926	-437 562	-255 615	
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-543 253	-287 638	-287 638	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-930 179	-725 200	-543 253	

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

#### 1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 160 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 30 Juin 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,49%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 899 617	74 498 085	46,56%
Dont Africa emerging market			
fund	1 380 382	6 901 910	4,31%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

#### 2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

## 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

#### 3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

#### 3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

#### 3.1.3. Provisions sur les engagements

#### i. Provisions individuelles:

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Supérieure à quatre ans	100 %
Supérieure à un an et inférieure ou égale à quatre ans	40 %
Inférieure ou égale à un an	30 %

#### ii. Provisions collectives:

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA procède à la constitution de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012.

La dotation complémentaire constituée au titre du premier semestre de l'exercice 2013 a été déterminée forfaitairement de manière à atteindre un taux de provisionnement de 0,75% par rapport à l'ensemble des créances des classes 0 et 1.

#### 3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agiossont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

#### 3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

#### 3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres côtés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

#### 3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;

- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

#### 3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés».

# 3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financée par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

#### 3.7. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 30/06/2012
Provisions pour dépréciation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	-125
Droits d'enregistrement dation groupe Khemaissa	AC6	AC7A	125

#### 4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

#### 4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 467.871 mDT au 30/06/2013 contre 144.182 mDT au 30/06/2012, soit une augmentation de 323.689 mDT due essentiellement l'augmentation des avoirs auprès de la BCT en dinars, en partie compensé par une baisse des prêts sur le marché monétaire en devises à la BCT & des mouvements IBS.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Avoirs en caisse en dinars	34 129	29 834	69 625
Avoirs en caisse en devises	7 911	8 871	8 831
Avoirs auprès de la BCT en dinars	384 857	2 628	0
Avoirs auprès de la BCT en devises	10 252	10 642	6 256
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)	-466	-2 005	-466
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	0	0	210 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	13 306	65 114	73 508
Intérêts à percevoir	0	46	62
Mouvements IBS	16 339	29 052	16 344
Avoirs auprès du CCP	185	0	328
Chèques TGT	1 358	0	1 898
TOTAL	467 871	144 182	386 386

#### Ratio de liquidité:

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche au 30 Juin 2013 un ratio de liquidité de **68,06%**.

### 4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 108.578 mDT au 30/06/2012à 86.608 mDT au 30/06/2013, soit une diminution de 21.970 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
a - Créances sur les établissements bancaires	69 931	94 395	71 595
Comptes courants et autres créances	5 282	5 148	5 803
Provisions pour risques divers (Comptes courants & autres créances)	-705		-705
Prêts sur le marché monétaire en dinars	65 000	66 668	65 835
Prêts sur le marché monétaire en Devises		21 984	0
Intérêts à percevoir	354	595	662
b - Créances sur les établissements financiers	16 677	14 183	11 682
Comptes courants	10 096	5 603	4 104
Prêts à MLT	6 500	8 500	7 500
Intérêts à percevoir	81	80	78
TOTAL	86 608	108 578	83 277

#### 4.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 30/06/2013 à 6.605.814 mDT contre 6.112.032 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 493.782 mDT, soit un taux d'accroissement de 8,1 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	720 065	374 664	-518		-363 036	731 175
- Comptes débiteurs	30 915					30 915
- Autres concours à la clientèle	431 979	90 106	-518		-80 160	441 407
- Crédits sur ressources spéciales	257 171	284 558			-282 876	258 853
Engagements commerciaux et industriels :	6 483 666	143 982	-7 893		-162 607	6 457 148
- Comptes débiteurs	1 059 357	25 267			-57 351	1 027 273
- Autres concours à la clientèle	5 296 182	102 251	-7 893		-89 447	5 301 093
- Crédits sur ressources spéciales	128 127	16 464			-15 809	128 782
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	23 837			-464		23 373
Provisions sur créances				-562 438		-562 438
Provisions collectives sur créances non classées				-43 985		-43 985
TOTAL AU 30/06/2013	7 228 109	518 646	-8 411	-606 887	-525 643	6 605 814
TOTAL AU 30/06/2012	6 643 631	467 562	-5 756	-517 803	-475 602	6 112 032
TOTAL AU 31/12/2012	6 947 934	501 024	-11 430	-557 640	-511 572	6 368 316

Les dotations brutes aux provisions sur les créances douteuses constituées au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2013 se sont élevées à 58.824 mDT, contre 48.243 mDT au cours de la même période de l'année 2012, soit une augmentation de 10.581 mDT.

# 4.3.1 Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

	30/06/2013		30/06/2	2012	31/12/2	2012
	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions	Engagements	Provisions
TOTAL ENGAGEMENTS (a)	8 693 214	562 902	7 942 590	476 376	8 443 573	513 987
CREANCES TRAITEES AU CAS PAR CAS	7 064294	479 388	6 380 063	391 812	6 867 347	434 815
Créances non classées (0 et 1)	5 864629	0	5 462 943	2 700	5 753 062	0
Créances classées (b)	1 199665	479 388	917 120	389 112	1 114 285	434 815
Classe 2	137 525	16 865	108 407	20 122	160 197	19 553
Classe 3	147610	35 448	110 010	29 745	99 509	22 077
Classe 4	486 877	186 286	324 728	144 935	453 766	161 648
Contentieux	427653	232 497	373 975	194 310	400 813	223 245
IMM		8 292				8 292
CREANCES NON TRAITEES AU CAS PAR CAS	1 629 639	83 514	1 562 527	84 564	1 576 226	79 172
Ordinaires	1 480 552	18 741	1 414 131	17 611	1 429 590	16 046
Contentieux (c)	149 087	64 773	148 396	66 953	146 636	63 126
Total Créances classées $(d) = (b) + (c)$	1 348316		1 065 516		1 260 921	
Taux des Créances Classées (d)*100/(a)	15,51%		13,42%		14,93%	
Couverture (e)		724 365		618 213		663 541
Provisions		562 902		476 376		513 987
Agios réservés sur CCD		57 351		47 362		50 928
Intérêts réservés sur crédits		104 112		94 475		98 626
Total des Créances Classées (sans budgétaires) (f)	1 228494				1 141 032	
Taux de Couverture des créances classées par les provisions et agios réservés (e)*100/(f)		59%		58,02%		58,2%

#### 4.3.2. Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Il est à noter dans ce sens que la banque procède à une décote de 40% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et inférieure à quatre ans et de 100% pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à 4 ans.

Par ailleurs, pour les créances contentieuses dont le montant est inférieur à 50 mDT, les provisions sur ces créances sont déterminées en appliquant à l'encours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés), des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux, et ce à défaut d'un recensement et d'une évaluation des garanties hypothécaires reçues sur ces créances.

#### 4.3.3. Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

#### 4.3.4. Adéquation des provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats du premier semestre 2013, des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

Ainsi, à la date du 30 juin 2013, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 43.985 mDTdont 332 mDT de dotations supplémentaires constatées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

#### 4.3.5. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau «G» annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

						En DT
Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 30/06/2013 (3)	Encours au 30/06/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	25 856 229	17 458 951	8 397 279
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	130 711 579	86 519 532	44 192 047
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	8 881 479	5 731 967	3 149 512
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	165 449 287	109 710 450	55 738 837

E. DT

#### 4.3.6. Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 30 juin 2013, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 30 juin 2013 :

	Total en	Dont engagement des sociétés				
	millions de dinars	Office de céréale	ONH	El-Fouledh	OTD	
Engagements au 31-12-2012	1 140	461	95	76	48	
Engagements au 30-06-2013	1 312	599	78	69	63	
Garanties au 30-06-2013	164	-	24	17	35	
Agios réservés au 30-06-2013	2	-	1	-	1	
Risques encourus 30-06-2013	1 146	599	53	53	27	

#### 4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 203.125 mDT au 30/06/2013 contre 331.764 mDT au 30/06/2012, soit une diminution de 128.639 mDT s'expliquant essentiellement par la baisse des bons du Trésor détenus par la Banque dont l'encours est passé de 333 238 mDT au 30/06/2012 à 207.730 mDT au 30/06/2013.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Titres à revenu variable :	75	65	75
- Titres côtés	83	78	83
- Provisions sur titres	-8	-13	-8
Titres à revenu fixe :	203 050	331 699	333 818
- Bons du Trésor	207 730	333 238	332 573
- Créances et dettes rattachées	-4 680	-1 539	1 245
TOTAL	203 125	331 764	333 893

#### 4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 410.874~mDT au 30/06/2013~contre 407.131~mDT au 30/06/2012.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participation	Autres titres d'investissement	Fonds gérés	Dettes des Entreprises Publiques	Participations avec engagement de rétrocession	Agios réservés / portage	Total au 30/06/2013
Valeur brute au 30 Juin 2013 :	125 832	77 539	109 438	130 918	0	0	443 727
-Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	125 232	144 019	89 438	130 938	0	0	489 627
-Acquisitions/Souscriptions	600	6 000	20 000				26 600
-Remboursements/Cessions		-2 480		-20	0		-2 500
-Récupération souscription		-70 000					-70 000
Créances rattachées	3 002	1 065	6 076		3		10 146
Provisions au 30 Juin 2013 :	-25 931		-17 068		0		-42 999
- Provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	-21 881		-15 815				-37 696
- Dotations de l'exercice	-4 268		-1 740				-6 008
- Reprises de provisions	218		487				705
Valeur nette au 30 juin 2013	102 903	78 604	98 446	130 918	0	0	410 874
Valeur nette au 30 juin 2012	109 352	74 218	81 727	141 834	0	0	407 131
Valeur nette au 31 décembre 2012	103 527	146 031	76 908	130 941	0	0	457 407

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (58.239 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Titres cotés	56 621	54 814	56 621
Titres non cotés	68 612	68 472	68 012
Titres OPCVM	599	603	599
Total	125 832	123 889	125 232

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 21.881 mDT au 31/12/2012 à 25.931 mDT au 30/06/2013 suite à la constatation, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, de dotations supplémentaires pour un montant de 4.268 mDT et de diverses reprises pour un montant de 218 mDT.

# Les titres de participation se détaillent au 30/06/2013 comme suit : (voir tableau ci-joint) En mDT

	30-juin-13			30-juin-12				
	% de	Valeur		Valeur	% de	Valeur	12	Valeur
Titres	participation	Brute	Provisions	Nette	participation	Brute	Provisions	Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	0	500	100%	500	0	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	0	4 950	99%	4 950	0	4 950
SOFINREC	96%	7 700	0	7 700	96%	7 700	0	7 700
SODAL	69%	1 447	1 428	19	69%	1 447	1 254	193
SOIVM.SICAF	63%	2 461	0	2 461	63%	2 461	0	2 461
SODASS	0%	0	0	0	61%	560	44	516
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 321	679	50%	2 000	1 043	956
STIA	50%	5 005	5 005	0	50%	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44%	560	560	0	44%	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	0	33%	1 075	1 075	0
SICAR-INVEST	32%	2 580	0	2 580	32%	2 580	0	2 580
SIMPAR	30%	1 530	0	1 530	30%	1 530	0	1 530
T.I.S	30%	75	0	75	30%	75	0	75
AGROSERVICES	30%	60	0	60	30%	60	0	60
IMMOB. DES OEILLETS	29%	265	0	265	29%	265	0	265
SODINO	28%	9 418	673	8 745	28%	9 418	651	8 767
SICAV.BNA	26%	509	0	509	24%	509	0	509
SOGEST	20%	4	0	4	20%	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	0	20%	15	15	0
SIDCO	19%	3 055	601	2 453	19%	3 055	409	2 646
SODIS SICAR	19%	4 017	0	4 017	19%	4 017	123	3 894
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	971	571	18%	1 542	698	844
SODEK	18%	549	0	549	18%	549	48	501
INTER BANK-SERVICES	17%	726	0	726	17%	726	0	726
STBG	16%	473	0	473	16%	473	0	473
Pôle de compétitivité de Bizerte	15%	1 500	207	1 293	15%	1 500	161	1 339
SPEI	15%	15	15	0	15%	15	15	0
SFBT	14%	14 518	0	14 518	14%	14 518	0	14 518
STR	16%	17 854	1 307	16 547	16%	17 854	0	17 854
UNIFACTOR	13%	1 875	0	1875	13%	1 875	0	1 875
SIBTEL	12%	491	0	491	12%	491	0	491
BAT	11%	500	83	417	11%	500	130	370
TAPARURA	11%	250	154	96	11%	250	60	190
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	0	10 656	11%	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	-	1 860		6 704	3 899	2 805
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	0	280	10%	280	0	280
A.T.LEASE	10%	3 800	0	3 800	10%	2 000	0	2 000
HAMMAMET SUD	10%	100	100	0	10%	100	100	0
Pôle de compétitivité de Monastir	10%	2 000	0	2 000	10%	1 500	0	1 500
T.D.A	10%	400	400	0	10%	400	400	0
S.T.GARANTIE	8%	250	0	250	8%	250	0	250
	8%	7 560	4 740	2 820	8%	7 560	4 091	3 469
TUNISIE LAIT SODICAB	8%	300	106	194	8%	300	79	221
	7%	60	60	0	7%	60	60	0
IMPRIMERIES REUNIES	7%	58	58	0	7% 7%	58	0	58
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	6%	25	0	25	7% 6%	25	0	25
SEM EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	0	5%	37	37	0
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	100		100	5% 5%			
TUNISIE TRADENET			0			100	0	100
TUNIS CENTER	5%	500	0	500	5%	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	0	100	0%	0	1 001	2 201
Autres participations (< à 5% individuellement)	< 5%	5 385	2 170	3 215	< 5%	5 282	1 991	3 291
TOTAL		125 832	25931	99901		123 889	21 948	101 941

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 30/06/2013 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Solde au 30/06/2013
Fonds géré SICAR INVEST 1	1997	4 500	-2 306	-281	1 913
Fonds géré SICAR INVEST 2	1997	2 057	-874	-239	944
Fonds géré SICAR INVEST 3	1998	5 550	-3 839	-1 170	541
Fonds géré SICAR INVEST 4	1999	7 350	-2 674		4 676
Fonds géré SICAR INVEST 5	2000	7 000	-3 506	-12	3 482
Fonds géré SICAR INVEST 6	2001	7 000	-2 374	-70	4 556
Fonds géré SICAR INVEST 7	2002	5 000	-585	-156	4 259
Fonds géré SICAR INVEST 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085
Fonds géré SICAR INVEST 9	2005	1 500	-387	-31	1 082
Fonds géré SICAR INVEST 10	2006	5 000			5 000
Fonds géré SICAR INVEST 11	2007	2 500			2 500
Fonds géré SICAR INVEST 12	2008	8 500			8 500
Fonds géré SICAR INVEST 13	2009	20 000			20 000
Fonds géré SICAR INVEST 14	2010	15 000			15 000
Fonds géré SIP SICAR1	2010	1 500			1 500
Fonds DEV IRADA Jendouba	2010	450			450
Fonds DEV IRADA El Kef	2010	450			450
Fonds géré SICAR INVEST 15	2011	10 000			10 000
Fonds géré SIP SICAR2	2011	2 500			2 500
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400
Fonds géré 17	2012	5 600			5 600
Fonds géré SIP3	2012	6 000			6 000
TOTAL		129 357	-17 930	-1 989	109 438

L'en-cours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 30/06/2013 à 17.068 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 1.253 mDT par rapport au 31/12/2012, et ce suite à la constatation au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, de dotations complémentaires pour un montant de 1.740 mDT et de reprises pour un montant de 487 mDT.

### 4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 30/06/2013, s'établit comme suit :

	30/06/2012	31/12/2012	Acquisitions / dotations	Cessions / reprises	Affectation interne	30/06/2013
Immobilisations incorporelles	11 972	11 342	443	0	-4	11 781
- Logiciels	11 972	11 342	443		-4	11 781
Amortissements	-8 409	-8 203	-907	0	0	-9 110
- Logiciels	-8 409	-8 203	-907			-9 110
Total net (1)	3 563	3 139	-464	0	-4	2 671
Immobilisations corporelles	123 368	127 672	1 551	-23	-346	128 854
- Terrains	2 644	2 659		-23		2 636
- Constructions	49 259	50 089			382	50 471
<ul> <li>Agencement, aménagement et Installation</li> </ul>	24 467	25 166	68		-52	25 182
- Matériel de transport	1 644	1 695				1 695
- Mobiliers, matériel de bureau	36 450	37 369				37 369
- Immobilisations en cours	3 366	5 406	356		-390	5 372
<ul> <li>Mobiliers, matériel de bureau en stocks</li> </ul>	461	332	693			1 025
<ul> <li>Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau</li> </ul>	315	185	273		-189	269
- Dépenses nouvelles agences	4	13	161		-97	77
- Immobilisations en dation	4 758	4 758				4 758
Amortissements	-71 497	-73 294	-2 011	0	0	-75 305
- Constructions	-21 727	-22 322	-384			-22 706
- Agencement, aménagement et Installation	-19 841	-20 248	-413			-20 661
- Matériel de transport	-985	-1 080	-130			-1 210
- Mobiliers, matériel de bureau	-28 944	-29 644	-1 084			-30 728
Dépréciations	-337	-337	0	0	0	-337
- Immobilisations en dation	-337	-337				-337
Total net (2)	51 534	54 041	-460	-23	-346	53 212
Total général (1) + (2)	55 097	57 180	-924	-23	-350	55 883

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 30/06/2013 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 062	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			4 758	4 552	-207	337

Les immobilisations totalisent, au 30/06/2013, une valeur brute de 140.635 mDT, des amortissements et des provisions de 84.752 mDT et une valeur nette de 55.883 mDT, ce qui représente environ 0,68% du total des actifs de la Banque.

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

# 4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 300.060 mDT au 30/06/2013 contre 151 090 mDT au 30/06/2012. Ils se détaillent comme suit :

	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	258 072	112 268	105 074
* Débiteurs divers	11 461	7 761	63 051
* Compte Ministère de la Défense	1 017	1 017	1 017
* Etat, impôts & taxes	3 166	9 120	5 484
* Commissions de gestion à percevoir	3 691	6 249	2 759
* Ajustements devises	541	547	1 682
* Provisions pour risques divers (ajustements devises)	-251	-60	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	432	389	442
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-239	-175	-217
* Charges payées d'avance	316	243	438
* Compte d'attente	284	139	123
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-60	-59	-60
* Compte de régularisation	668	352	1 717
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-656	-351	-656
* Comptes monétiques	596	596	592
* Provisions pour risques divers (Comptes monétique)	-596	-570	-592
* Consommation chef d'agence & directeurs	11	14	8
* Comptes liés à la compensation	235 417	83 179	27 050
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses et remises égarées	11 870	9 473	10 811
* Provisions pour risques divers (affaires litigieuses et remises égarées)	-8 806	-8 255	-8 229
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	1 879	5 267	2 237
* Ristournes sur TFP	-657	-849	
* Produits à recevoir	358	442	311
* Autres comptes	453	622	180
AUTRES	41 988	38 822	42 094
* Comptes d'attentes agricoles	61	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attente agricoles)	-61	-61	-61
* Prêts au personnel	30 604	31 265	31 165
* Charges reportées	2 099	0	2 110
* Stock cartes de retrait	395	551	510
* Dotations timbres postes	25	27	27
* Dotations timbres fiscaux	5	5	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	75	89	83
* Dépôts et cautionnements	248	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 132	140 132
* Prêts ETAT/BNA recouvrés	-133 060	-134 207	-133 380
* Autres comptes	1 467	712	1 194
TOTAL	300 060	151 090	147 168

#### 4.7.1. Comptes liés à la Télé-compensation

Au 30 juin 2013, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 235.417 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 212.744 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télécompensation 24 heures (T24H) au cours du mois de mai 2011.

La BNA a mis en place deux commissions chargées de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures ». Ces travaux, qui ont abouti à la régularisation d'une partie de ces instances se poursuivent toujours en 2013 en collaboration avec le fournisseur du logiciel de gestion de la « Télé-compensation 24 heures».

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

#### 4.7.2. Opération inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations. Ils s'élèvent au 30 juin 2013 à 184 millions de dinars répartis comme suit :

Rubriques bilan	Solde en mille dinars
AC3 : Créances sur la clientèle	128 321
AC7 : Autres Actifs	3 798
PA3 : Dépôt & avoirs de la clientèle	- 1 920
PA5 : Autres passifs	54 157
Total	184 355

Ces suspens englobent certains montants antérieurs à 2013 non apurés et non provisionnés. Le risque qui en découle a été estimé selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 qui stipule que « les actifs restés en suspens doivent faire l'objet de classification conformément aux règles édictées par la BCT » à 3,923 millions de dinars et se détaillant comme suit :

Antériorité des suspens	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Suspens à provisionner	Taux de provision	Risque
Inférieur à 90 jours	521 373	344 623	176 749	64 545	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	11 216	7 132	4 084	2 509	20%	502
Compris entre 180 et 360 jours	3 655	1 718	1 937	1 202	50%	601
Supérieur à 360 jours	8 391	6 375	2 016	2 931	100%	2 820
Total en mille dinars	544 634	359 848	184 786	71 188		3 923

Ces suspens sont encours de justification et d'apurement par la Banque.

#### 4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste a atteint 774.627 mDT au 30/06/2013 contre 621.331 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 153.296 mDT due essentiellement à l'augmentation des emprunts auprès de la Banque Centrale de Tunisie sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Utilisations auprès du CCP	0	52	
Utilisations auprès de la BCT en dinars	0	0	60 731
Utilisations auprès de la BCT en devises	14	80	22
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	774 000	620 000	1 035 000
Intérêts à servir	613	1 199	2 563
TOTAL	774 627	621 331	1 098 316

#### 4.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 887.034 mDT au 30/06/2013 contre 667.504 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 215.951 mDT qui est due essentiellement à une augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars et en devises. Il se détaille comme suit :

#### Décomposition par nature de poste :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	878 976	664 691	197 397
Dépôts & avoirs des établissements financiers	8 058	2 813	6 793
TOTAL	887 034	667 504	204 190

#### > Décomposition par nature de compte :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Comptes à vue	17 549	18 622	13 425
Emprunts sur le marché monétaire dinars	678 200	525 500	65 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	190 826	123 085	125 653
Intérêts à payer	459	297	112
TOTAL	887 034	667 504	204 190

# 4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.065.492 mDT au 30/06/2013 contre 4 745 605 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi un accroissement de 323.037mDT, soit un taux d'accroissement de 6,8 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts en dinars :	4 623 063	4 296 935	4 708 496
- Dépôts à vue	1 245 856	1 291 915	1 212 080
- Dépôts d'épargne	1 919 902	1 740 704	1 895 281
- Bons de caisse	107 811	119 717	115 058
- Compte à terme	173 322	158 296	163 162
- Comptes spéciaux de placement	502 881	439 401	533 021
- Certificats de dépôt	525 500	376 000	640 500
- Autres sommes dues à la clientèle	147 791	170 902	149 394
Dépôts en devises :	425 146	433 822	503 872
- Dépôts à vue	225 069	259 201	338 024
- Bons de caisse	8 266	8 381	8 921
- Compte à terme	60 816	63 869	65 153
- Comptes de placement	114 370	88 564	79 049
- Autres sommes dues à la clientèle	16 625	13 807	12 725
Dettes rattachées :	17 283	14 848	5 161
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 685	1 460	1 226
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	83	108	86
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	15 341	10 548	10 160
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	10 956	9 705	9 106
<ul> <li>Intérêts servis d'avance sur bons de caisse &amp; comptes spéciaux de placement</li> </ul>	-10 782	-6 973	-15 417
TOTAL	5 065 492	4 745 605	5 217 529

#### 4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 412.768 mDT au 30/06/2013 contre 446.542 mDT au 30/06/2012. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	Solde au 31 décembre 2012
Emprunts matérialisés	37 706	41 083	42 172
*Emprunts obligataires	37 052	40 387	40 387
*Intérêts à payer	654	696	1 785
Ressources spéciales	375 062	405 459	405 380
*Ressources extérieures	212 352	247 689	226 957
*Ressources budgétaires	215 539	206 870	228 308
*Ecarts de conversion sur emprunts	-55 669	-53 128	-52 701
*Intérêts à payer	2 840	4 028	2 816
TOTAL	412 768	446 542	447 552

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

#### 4.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la BNA, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant. Par ailleurs, la BNA a supporté le risque imputable à l'Etat au titre de ces lignes de crédit comme prévu par lesdites conventions.

Dans ce cadre, les services de la BNA ainsi que les services du Ministère des Finances ont tenu plusieurs réunions de travail et ont conclu que, conformément aux conventions, l'Etat est redevable à la BNA d'un montant net de 1.120 mDT soit la différence entre les créances de la BNA sur l'Etat qui se sont élevées à 26.435 mDT et les dettes de la BNA envers l'Etat qui ont totalisé 25.315 mDT.

Cette créance sur l'Etat sera réglée par le biais des recouvrements potentiels et futurs des clients de la BNA bénéficiaires des crédits accordés sur ces mêmes lignes.

Suite à la confirmation du Ministère des Finances (PV signé par les deux parties), une convention est en cours d'élaboration entre l'Etat et la BNA par laquelle les deux parties s'engagent à ne plus réclamer d'éventuel reliquat constaté ultérieurement.

#### 4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 30/06/2013 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 30/06/2013 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 30/06/2013
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 302
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 493
	TOTAL	11 795

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC, BIRD 1969. Ce risque n'est pas pris en compte lors de la classification des actifs.

#### 4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 30/06/2013. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 30/06/2013
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ème ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

# 4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 371.454~mDT au 30/06/2013~contre 246.731~mDT au 30/06/2012. Ils se présentent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Etat, impôts et taxes	6 693	5 683	11 785
Impôt sur les sociétés	6 929	10 977	9 366
Organismes sociaux	10 562	10 027	27 740
Comptes d'ajustement devises	3 896	2 596	3 448
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	87	83
SWAPS devises	7 005	-570	244
Congés à payer	7 612	6 925	7 321
Produits perçus d'avance	2 343	1 695	1 544
Excédent de caisse	1 236	1 088	1 178
Charges sur emprunt	50	50	50
Autres comptes de régularisation passif	9 616	4 964	2 163
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	13	54	13
Comptes liés à la compensation	212 744	103 973	90 166
Comptes de régularisation	19 929	21 169	33 064
Comptes Etatiques créditeurs	38 174	36 250	38 204
Créditeurs divers	23 782	22 503	12 960
Fournisseurs d'immobilisations			2310
Provisions pour passifs et charges	20 787	19 260	20 411
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités	19 900	18 376	19 430
Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM	884	884	884
Provisions pour pénalités fiscales	3		97
TOTAL	371 454	246 731	262 050

#### 4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 30/06/2013 s'élève à 19.900 mDT contre 19.430 mDTau 31/12/2012.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

-	Taux de croissance des salaires	:	4%
-	Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
-	Taux d'actualisation financière	:	8%
-	Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
-	Espérance de vie	:	74,3 ans
-	Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

#### 4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 620.727 mDT au 30/06/2013 contre 583.528 mDT au 30/06/2012 et 605.357 mDT au 31/12/2012. Les mouvements des capitaux propres au cours du premier semestre 2013 se détaillent comme suit :

	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Résultat au 30/06/2013	Autres mouvements	Solde au 30/06/2013
Capital social	160 000	160 000				160 000
Dotation de l'Etat	133 000	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	44 485	44 485	9 100			53 585
Réserves à régime spécial	17 802	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	99 971	99 971	20 832			120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	35 406	35 734	500		324	36 558
Résultats reportés avant répartition	0	82	-82			0
Résultats reportés après répartition	48	0	56			56
Résultat net de l'exercice	21 739	43 206	-43 206	27 346		27 346
TOTAL	583 528	605 357	-12 800	27 346	324	620 227

Parmi les autres mouvements, figurent les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 324 mDT.

#### 4.13.1. Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la règlementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 8%).

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

# 4.13.2. Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 30/06/2013 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement depuis l'exercice 2011.

	Solde au 30/06/2012	Solde au 31/12/2012	Acquisitions	Cessions	Solde au 30/06/2013
Actions propres	-1 367	-1 367			-1 367
TOTAL	-1 367	-1 367	0	0	-1 367

# 4.13.3. Bénéfice par action

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Bénéfice de l'exercice (en mDT)	27 346	21 739	43 206
Bénéfice revenant aux actions propres	72	57	114
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,855	0,679	1,350

#### 5- NOTES SUR LES ENGAGEMNTS HORS BILAN

## 5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.247.791 mDT au 30/06/2013 contre 1.799.391 mDT au 30/06/2012. Il se décompose comme suit :

	Solde au 30 juin 2013	Solde au 30 juin 2012	31 décembre 2012
a- En faveur d'établissements bancaires :	622 442	1 188 179	698 330
- Effets endossés	558 490	1 130 000	634 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	63 952	58 179	64 330
b- En faveur de la clientèle :	465 349	451 212	490 905
- Débiteurs par avals et acceptations	56 840	63 190	58 170
- Débiteurs par lettres de garanties	58 651	63 908	73 415
- Débiteurs par obligations cautionnées	18 611	15 956	13 486
- Débiteurs par cautions fiscales	55 494	51 885	63 328
<ul> <li>Débiteurs par cautions sur marchés publics</li> </ul>	253 259	239 117	259 374
- Avals emprunts obligataires	3 846	5 708	4 300
- Avals billets de trésorerie	18 600	11 350	18 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	48	98	32
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000	160 000
TOTAL	1 247 791	1 799 391	1 349 235

### 5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 1.130.000 mDT au 30 juin 2012 à 558.490 mDT au 30 juin 2013. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

#### 5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention:

- Les provisions sont dument constituées conformément à la règlementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

## 5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie a atteint 774.000 mDT au 30/06/2013 contre 620.000 mDT au 30/06/2012. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Titres de créances	566 000	405 000	700 000
Bons du trésor	208 000	215 000	335 000
Total	774 000	620 000	1 035 000

## 5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 30/06/2013 des éléments suivants :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance		7 585	
Garanties reçues de l'Etat	631 281	253 948	661 927
Garanties reçues de la clientèle	859 698	330 903	825 317
TOTAL	1 490 979	592 436	1 487 244

# 6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

# 6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 202.078 mDT au 30/06/2013 contre 166.565 mDT au 30/06/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 21,3 %. Ils s'analysent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	2 561	2 384	4 562
<ul> <li>Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars</li> </ul>	1 780	1 497	3 013
<ul> <li>Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises</li> </ul>	24	376	477
<ul> <li>Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers</li> </ul>	362	408	789
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	395	103	283
Opérations avec la clientèle :	190 678	157 202	341 736
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	33 785	26 945	61 491
- Intérêts sur crédits à la clientèle	156 893	130 257	280 245
Autres intérêts et revenus assimilés	8 839	6 979	14 740
TOTAL	202 078	166 565	361 038

## **6.2.** Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 26.142~mDT au 30/06/2013~contre 25.220~mDT au 30/06/2012. Elles se décomposent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	13 032	13 129	28 284
Commissions sur opérations Monétique	1 768	1 730	3 741
Commissions sur opérations de change	550	311	771
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1 107	993	2 048
Commissions sur location de coffre-fort	13	7	15
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	4 632	4 383	8 367
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	803	871	2 021
Commissions sur avals billets de trésorerie	158	128	339
Commissions diverses	4 079	3 668	7 071
TOTAL	26 142	25 220	52 657

## 6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 19.710~mDT au 30/06/2013~contre 16.264~mDT au 30/06/2012. Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	12 052	11 113	22 349
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	12 051	11 112	22 339
- Dividendes & revenus assimilés (+)	1	1	5
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)			5
<ul> <li>Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)</li> </ul>			
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	7 658	5 151	10 500
- Résultat sur opérations de change	5 633	3 584	7 468
- Commissions sur change manuel	2 025	1 567	3 032
TOTAL	19 710	16 264	32 849

## 6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.517~mDT au 30/06/2013~contre 11.736~mDT au 30/06/2012. Ils se détaillent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Revenus des titres de participation	11 247	8 444	8 601
Revenus des obligations	2 479	1 435	2 996
Revenus des fonds gérés	2 791	1 857	2 932
TOTAL	16 517	11 736	14 529

# 6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 98.807 mDT au 30/06/2013 contre 77.471 mDT au 30/06/2012, soit une augmentation de 27,5 %. Ils se décomposent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
<b>Opérations avec les établissements bancaires et financiers :</b>	27 918	20 543	50 663
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	27 300	20 040	49 506
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	151	368	700
<ul> <li>Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers</li> </ul>	107	112	250
- Report / Déport sur opérations de SWAP	360	23	207
Opérations avec la clientèle :	66 328	51 224	104 643
- Intérêts sur comptes à vue	3 418	2 963	6 303
- Intérêts sur comptes d'épargne	28 605	20 454	42 404
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	34 305	27 807	55 936
Emprunts	3 830	4 768	9 123
Autres intérêts et charges	731	936	1 748
TOTAL	98 807	77 471	166 177

# 6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 50.528~mDT au 30/06/2013~contre 41.300~mDT au 30/06/2012. Il s'analyse comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-58 824	-48 243	-110 626
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-332	-8 227	-10 917
Créances cédées ou passées par pertes	-372	-1 149	-9 595
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	9 909	16 345	41 583
Dotations aux provisions pour risques et charges	-2 300	-1 065	-4 097
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 320	1 039	3 261
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	71		0
TOTAL	-50 528	-41 300	-90 391

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives au 1<sup>er</sup> semestre 2013comprennent :

- Un montant de 913 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ;

Et

- Un montant de 428 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents actifs &retraités.

# 6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 5.304 mDT au 30.06.2013 contre 2.536 mDT au 30.06.2012. Il se détaille comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 268	-2 517	-2 494
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 740	-650	-2 749
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-315	-340
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	218	601	645
Reprises sur provisions pour fonds gérés	487	345	2 398
TOTAL	-5 304	-2 536	-2 540

## 6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 59.598 mDT au 30/06/2013 contre 55 064 mDT au 30/06/2012, soit une augmentation de 8,2%. Ils se décomposent comme suit :

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Salaires	46 804	44 299	87 288
Charges sociales et fiscales	9 088	8 120	24 314
Autres charges du personnel	3 415	2 515	5 393
Variation des congés à payer	291	130	526
TOTAL	59 598	55 064	117 521

## 6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan). Pour le premier semestre 2013, elle a été déterminée compte tenu d'un réinvestissement exonéré à réaliser ultérieurement(en fonds gérés) de 10.000 mDT, et ce comme suit :

	(En mDT)
Résultat net	27 346
Réintégrations :	74 772
- Impôt sur les sociétés	6 929
- Amendes et pénalités	103
- Dons et subventions non déductibles	0
- Charges non déductibles	151
- Timbres de voyage	1
- Réceptions & restaurations excédentaires	0
- Pertes non déductibles	0
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	913
- Provisions pour risques divers assurances groupes	428
- Provisions pour risques divers autres	958
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 268
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	1 740
- Provisions pour créances douteuses	58 824
- Provisions collectives sur créances non classées	332
- Créances abandonnées	125
Déductions :	15 359
- Revenus des actions	11 248
- Dividendes et plus-values sur fonds gérés	2 791
- Reprise de provisions pour risques et charges	1 320
Résultat corrigé	86 759
Moins:	
- Provisions pour créances douteuses	56 631
- Provisions collectives	332
Résultat fiscal	29 796
Dégrèvements fiscaux :	<u>-</u>
- Réinvestissements auprès des SICAR et FCPR en zones de développement régional sans minimum d'impôt"	10 000
Résultat imposable	19 796
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	6 929

#### 7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, un flux de trésorerie net négatif de 409.364 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 162.691 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 164.158 mDT;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 285.011 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créditeurs divers ont atteint 81.543 mDT;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 46.709 mDT.

#### 7.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, un flux de trésorerie net positif de 56.115 mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et de cession sur portefeuille d'investissement respectivement pour 11.847 mDT et 45.899 mDT et, d'autre part, de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant cumulé de 1.631 mDT.

#### 7.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013, un flux de trésorerie net négatif de 33.677 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT et de la diminution des ressources spéciales de 30.342 mDT

#### 7.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé -930.179 mDT au 30/06/2013 contre -543.253 mDT au 31/12/2012, soit une variation déficitaire à la hausse de 386.926 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin du premier semestre 2013 :

	(En mDT)	
Liquidités en dinars tunisiens :	473 576	
- Caisse dinars	34 129	
- Avoirs à la BCT en dinars	384 857	
- Avoirs en CCP	185	
- Mouvements IBS	16 339	
- Avoirs auprès du TGT	1359	
- Placements en dinars	40 000	
- Correspondants débiteurs en dinars	13 859	
- Correspondants créditeurs en dinars	-17 152	
Liquidités en devises :	32 575	
- Caisse devises	7911	
- Avoirs à la BCT devises	10 237	
- Correspondants débiteurs en devises	1 518	
- Correspondants créditeurs en devises	-397	
- Placements en devises	13 306	
Emprunts en dinars	-1 452 200	
Emprunts en devises	-183 097	
Placements supérieurs à 3 mois (*)	198 967	
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 30/06/2013	-930 179	

<sup>(\*)</sup> Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

|--|--|--|

# AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013 DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE « BNA »

En exécution de la mission de Co-commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 30 juin 2013.

Les états financiers intermédiaires comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au30 juin 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total actif net de 8 130 millions de Dinars et un résultat net de 27,346 millions de Dinars compte tenu d'un impôt sur les sociétés déterminé en tenant compte d'un réinvestissement financier à réaliser ultérieurement (directement ou via les SICAR, FCPR, etc.) pour un montant de 10 millions de dinars.

## 1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

## 2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

#### 3. Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes applicables aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

Nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences relatives à une mission de certification, dont notamment les diligences prévues par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives à l'évaluation de la qualité des actifs, la classification des engagements et l'évaluation des provisions devant être constituées en couverture des risques identifiés.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### 4. Fondement de notre conclusion avec réserves

**4.1** En l'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, l'état des engagements hors bilan a été arrêté d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Aussi, les garanties hypothécaires reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne font pas l'objet d'un inventaire exhaustif et confirmé et ne sont identifiées que pour les relations classées dont les engagements sont supérieurs à 50 mille dinars.

Ces faits sont de nature à impacter la sincérité et la régularité de l'état des engagements hors bilan et le caractère approprié et suffisant des provisions constituées en couverture des risques inhérents aux engagements de la banque.

**4.2** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.3, pour des limites inhérentes au système d'information, les garanties relatives aux relations contentieuses inférieures à 50 mille dinars ne sont pas reproduites au niveau du tableau d'engagemen t de la banque.

La banque estime les provisions relatives à ces actifs en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, garanties FNE et FNG ainsi que les agios et les intérêts réservés) des taux de provis ionnement variant entre 30% et 100% selon l'antériorité du transfert de ces créances au contentieux.

L'estimation des provisions requises en appliquant le taux de 100% édicté par les circulaires de la BCT dégage une insuffisance de 17 millions de dinars p ar rapport aux provisions retenues par la BNA.

4.3 Les engagements de la BNA déclarés à la Banque Centrale de Tunisie « BCT », base de calcul des provisions requises, sont supérieurs aux engagements figurants aux états financiers au niveau des rubriques AC3 « Créances clientèles », AC7 « autres Actifs » et HB « engagements hors bilan » et ce pour un montant compensé de 50,657 millions de dinars.

D'autre part, certaines natures d'engagements n'ont pas été déclarées à la BCT. Cette situation risque d'impacter le montant des provisions requises sur les engagements clientèle.

**4.4** Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7&4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation.

Aussi, les opérations « inter-siège » comportent des opérations en instances de dénouement des suspens débiteurs et créditeurs qui s'élèvent respectivement à 187,785 millions de dinars et 3,429 millions de dinars.

En attendant, les résultats des travaux d'apurement des suspens liés à la « télécompensation 24 heures » entamés par les commissions constituées à cet effet, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

**4.5** Ainsi qu'il a été donné en informations eu niveau de la note 4.11 «Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet de confirmation en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes de plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Ressources budgétaires » ni d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire.

La BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources budgétaires (entre 25% et 50%). Néanmoins, la banque ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur la clientèle.

4.6 Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants notamment l'Office des Céréales (dont l'engagement s'élève à 599 millions de dinars dépassant largement la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91 - 24), l'Office National des Huiles, l'Office des Terres Domaniales et la Société Tunisienne de Sidérurgie « El Fouladh » .

Ces engagements n'ont pas été pris en compte lors de l'estimation des provisions pour couvrir les risques avérés et les risques latents encourus par la BNA au titre des créances sur la clientèle.

#### 5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4.1 à 4.6, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Nationale agricole «BNA» au 30 juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 6. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre avis ci-haut exprimé, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1. Parmi les fonds propres de la banque figure une dotation de l'État d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'État pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.
- 2. La BNA affiche au 30 juin 2013 un ratio de li quidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 68,06 % soit une insuffisance de 31,94 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91 -24 du 17 décembre 1991.

Tunis, le 26 décembre 2013 Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi	ACB Ziad KHEDIMALLAH
	52